RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IRAC

Le rôle de l'ensemble du Conseil est d'administrer les affaires de l'IRAC, conformément aux articles de sa charte de constitution en société, à ses règlements et à ses politiques, de façon à faire progresser l'Institut vers l'atteinte de ses objectifs.

Les responsabilités de chacun des membres du conseil d'administration sont les suivantes :

Responsabilités générales :

- Promouvoir et s'engager envers la mission de l'IRAC et l'utiliser comme référence pour établir les objectifs et les priorités de l'Institut;
- Respecter le modèle de gouvernance de l'IRAC, son code de conduite, sa politique relative aux conflits d'intérêt et ses autres politiques administratives;
- Assister et participer activement à toutes les réunions du conseil d'administration, à ses téléconférences, aux Festivals d'architecture et aux assemblées générales annuelles;
- Favoriser de bonnes relations, de bonnes communications et la collaboration entre le conseil, les membres, le personnel de l'Institut et les autres partenaires à tous les niveaux;
- Promouvoir le développement de politiques publiques qui contribuent à l'avancement de la profession;
- S'assurer de la viabilité et de l'efficacité financières et opérationnelles de l'Institut, et les évaluer régulièrement;
- Faire rapport au conseil d'administration concernant les activités de tout comité auquel il est nommé comme agent de liaison;
- Réviser et, si elles sont appropriées, approuver les recommandations faites par les comités du conseil et par le personnel;
- Reconnaître le rôle du président comme principal porte-parole de l'Institut, sauf lorsque cette responsabilité est déléguée à un autre administrateur par consentement mutuel;
- Soutenir toutes les décisions prises par le conseil d'administration;
- Effectuer les tâches et les mandats qui lui ont été assignés et qu'il a acceptés;
- Participer à l'auto-évaluation collective du conseil d'administration et procéder à son auto-évaluation personnelle à chaque année;

Responsabilités envers les groupes régionaux (région, stagiaires, écoles d'architecture, Collège des Fellows):

- Agir comme ambassadeur auprès des groupes de sa région en les informant de la mission et des activités de l'Institut;

- Organiser, seul ou en partenariat, ou assister à des activités liées à l'architecture dans sa région pour promouvoir et soutenir l'IRAC et sa mission, en utilisant le budget discrétionnaire alloué à chaque administrateur à cette fin;

- S'informer des besoins et des divers points de vue des membres de sa région, les comprendre et en informer le conseil pour orienter ses décisions;

- Recruter activement des architectes, des stagiaires, des étudiants, des enseignants universitaires et des membres de professions connexes de sa région comme membres de l'IRAC;
- Entretenir des liens actifs avec l'ordre d'architectes de sa province et les autres partenaires de l'industrie dans sa région, notamment en représentant l'IRAC à l'AGA de son ordre provincial, avec son budget discrétionnaire d'administrateur;

- Remettre les médailles étudiantes de l'IRAC et les certificats d'inscription au tableau d'honneur de l'IRAC aux diplômés des écoles d'architecture de sa région;

- Agir comme agent de liaison du conseil d'administration auprès du comité local organisateur du Festival d'architecture dans sa région;

- Encourager et promouvoir l'adhésion aux sections régionales et, si possible, la création de sections régionales;

- Identifier des membres potentiels de comités de l'IRAC et des candidats potentiels à sa succession comme membre du Conseil d'administration dans sa région.